

La chronique de CGI conseils

Cette semaine par Gregory Boria, Economiste



Déclaration fiscale: tour de vis sur les délais de remise

Je suis propriétaire d'un bien immobilier et je n'arrive pas à réunir l'ensemble des documents utiles pour établir ma déclaration fiscale avant le 31 mars. Chaque année, je demande un délai et je crois savoir que le fisc n'accordera pas de délai cette année. Est-ce vrai ? (Sophie B., Vézenaz)

Par le passé, l'Administration fiscale cantonale acceptait, moyennant une demande de la part du contribuable ou de son mandataire, de prolonger la date de retour au 30 juin sans imposer de conditions particulières. Il était même possible de repousser l'échéance encore plus loin, dans des cas particuliers, en motivant sa demande. La seule contrepartie imposée par le fisc était la perception d'un émolument additionnel, de respectivement 10.-, 20.- et 40.- pour prolonger le délai de retour de la déclaration de 3, 5 ou au-delà de 5 mois.



PHOVOIR

► Si les acomptes ne sont pas réglés, il faudra impérativement envoyer sa déclaration dans les délais!

difier sa pratique dans l'octroi des délais. Dès l'exercice fiscal 2011, pour pouvoir bénéficier d'une prolongation de délai pour le retour de la déclaration, les acomptes provisionnels devront

être acquittés dans leur ensemble. En fonction de ce qui précède, si un contribuable n'a pas payé la totalité de ses acomptes provisionnels relatif à la période fiscale 2011, il sera donc contraint de déposer, le 31 mars 2012 au plus tard, sa déclaration fiscale 2011.

Procédure de rappel

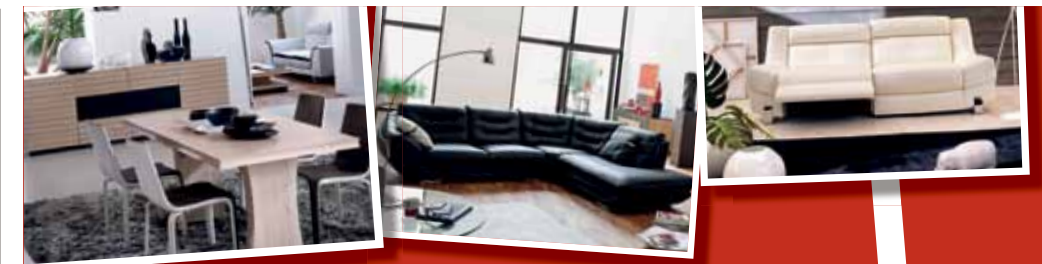
Pour rappel, le fait de ne pas respecter le délai pour déposer sa déclaration entraîne une procédure de rappel de la part du fisc. Ce dernier octroie un délai additionnel de généralement 30 jours, mais sanctionne le contribuable d'un émolument supplémentaire en sus de celui prévu pour le retour de la décla-

ration. Au terme de ce délai supplémentaire et si le contribuable n'a toujours pas remis sa déclaration, il sera taxé d'office. Pour les contribuables qui désirent obtenir un délai et qui n'ont pas entièrement payé leur acompte, l'Administration fiscale cantonale propose deux solutions. La première consiste à effectuer des versements supplémentaires afin de rattraper le retard, et ce avant l'éventuelle demande de délai. La seconde possibilité est offerte aux contribuables dont les revenus ont baissé durant l'année 2011, ce qui implique que leurs acomptes 2011 étaient trop élevés. Ces derniers peuvent prendre contact avec le service du recouvrement du fisc.

Attention au déductions!

Pour un propriétaire foncier, la récolte des documents utiles à

l'établissement de la déclaration fiscale peut-être longue, mais elle est nécessaire pour optimiser les déductions (en calculant les frais effectifs) et la fiscalité. Si vous avez l'habitude de solliciter une extension pour déposer votre déclaration, assurez-vous d'avoir payé vos acomptes dans les temps, afin de pouvoir bénéficier d'une prolongation du délai de retour de la déclaration fiscale et ainsi disposer du temps nécessaire, pour vous ou votre mandataire, afin de compléter votre déclaration fiscale. ■



SOLDES

Jusqu'à
-50%



Pendant la durée légale des soldes. Modèles signalés par étiquettes spéciales.

mobilierdefrance.com



ANNEMASSE CRANVES-SALES
Z. I. DE BORLY - Rte de Taninges
Tél. : 0033 450 36 73 24

GEX
R.N. 5 / CESSY
Tél. 0033 450 41 95 13

Meubles Salons Literie

Brèves Les modules de formation de CGI Conseils

CGI Conseils propose des formations de deux fois deux heures, dans des domaines spécifiques de l'immobilier. Dès le 2 février 2012 démarreront les modules de formation en fiscalité immobilière (deux à quatre fois deux heures). Ils seront dispensés par Gregory Boria, économiste.

Le 21 mars 2012 débiteront les modules «énergie et développement durable» (deux à quatre fois deux heures). Ils seront dispensés par Ali Ounaies, ingénieur en énergie dans le domaine bâti.

Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire.

Renseignements complémentaires et inscriptions: www.cgiconsils.ch (rubrique Cours & Séminaires/modules de formation).

CGI Conseils

Association au service de l'immobilier
12, rue de Chantepoulet
CP 1265 - 1211 Genève 1
T 022 715 02 10 - F 022 715 02 22
info@cgiconsils.ch
Pour tout complément d'information, CGI Conseils est à votre disposition le matin de 8h30 à 11h30 au tél. 022 715 02 10 ou sur rendez-vous. Pour devenir membre: www.cgionline.ch

le déménagement en douceur



Devis gratuit
BALESTRAFIC
Tél. 022 308 88 00
www.balestrafic.ch

yes fm **TOUT l'immobilier** **X homegate.ch**
Le portail de l'immobilier

Le LUNCH Immo

Vous proposent, au micro de Thierry Oppikofer
Semaine du 23 janvier 2012
Invitée: **Cédric Zurn**, co-organisateur, «Printemps de l'Immobilier»
«Enfin un Salon immobilier à Genève»

Tous les jours, du lundi au vendredi, à 12h15, sur Yes FM, 91.8.
Ecoutez les émissions passées sur www.yesfm.ch!

NOUS RECHERCHONS
A Genève sur la rive gauche **villa individuelle, terrain, et appartement à vendre.**
Réalisation rapide et discrétion.
Contactez-nous: +41 22 849 61 40
vente@spg.ch - www.spg.ch

EXCLUSIVE AFFILIATE OF **CHRISTIE'S**
INTERNATIONAL REAL ESTATE

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE
VENTES RÉSIDENTIELLES
T. 022 849 61 40 - F. 022 849 61 05
vente@spg.ch - www.spg.ch
Groupe SPG-RYTZ

le déménagement en douceur

Devis gratuit
BALESTRAFIC
Tél. 022 308 88 00
www.balestrafic.ch